



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

ATTESTATION DE DEMANDE D'ASILE
PROCEDURE NORMALE
 Première demande d'asile



Identifiant : 0603180870
 Nom : ZIABLITSEV
 Nom d'usage :
 Prénoms : SERGEI
 Sexe : Masculin
 Situation familiale : Marié(e)
 Né(e) le : 17/08/1985 à KISELIOV, URSS
 Nationalité : russe
 Adresse :
 Cosi 5257 Cs 91036
 111 Boulevard de la Madeleine
 06000 NICE

Signature du titulaire

Chez :
 SPADA de Nice - Forum Réfugiés

Nombre d'enfants présents : 2
 Nom : ZIABLITSEV
 Prénoms : Egor
 Sexe : Masculin
 Né(e) le : 28/01/2017 à Balashiha Moscovskaga Oblast, RUSSIE
 Nationalité : russe
 Nom : ZIABLITSEV
 Prénoms : Andrei
 Sexe : Masculin
 Né(e) le : 22/06/2015 à Balashiha Moscovskaga Oblast, RUSSIE
 Nationalité : russe

Délivrée par : Préfecture des Alpes-Maritimes
 Le : 13/01/2021
 Valable jusqu'au : 12/07/2021
 Date de premier enregistrement en guichet unique : 11/04/2018
 Statut : En renouvellement

Cachet et signature de l'autorité

Pour le Préfet,
 La secrétaire administrative
 de pôle asile
 EP110 4512

 Angélique BARTOLO

Demandeur :

A NICE, le 11.10.2021

M. Ziablitsev Sergei

Un demandeur d'asile privé tous les moyens de subsistance du 18.04.2019 à la suite d'infractions pénales commises par l'OFII et des tribunaux français

Adresse de correspondance:

6 place du Clauzel app.3, 43 000 Le Puy en Velay

bormentalsv@yandex.ru

Représentante :

L'association «Contrôle public»

N°W062016541

Site : www.contrôle-public.com
contrôle.public.fr.rus@gmail.com

LA COUR NATIONALE DROIT D'ASILE

Envoi par télécopie 01 48 18 43 11

contact@cnda.juradm.fr

N° de recours : 19054334

M. SERGEI ZIABLITSEV c/OFPRA/CNDA

REQUETE RN REVISION ET RECTIFICATION.

1. Faits

1.1 Sur la persécution en Russie

Je suis ressortissant russe et persécuté par les autorités russes comme un défenseur des droits de l'homme, un membre de l'organisation internationale publique «Contrôle public d'état de droit » (MOD «OKP»), opposant dénonçant la corruption au sein de la police, des procureurs et des juges.

J'ai été persécuté par les autorités russes, ce qui m'a forcé à quitter la Russie et à demander une protection internationale en France, surtout après que le tribunal russe m'a condamné à la privation de liberté afin d'empêcher d'exercer la fonction de défenseur public dans le procès pénal.

En l'absence de recours utiles contre la falsification des accusations criminelles et connaissant la torture et les traitements inhumains dans les lieux de détention de la Russie, y compris sur l'exemple de mon client M. Bokhonov A. (de quoi j'ai déposé plainte pour violation de l'article 3, 13 de la CEDH auprès de la CEDH le 21.01.2018- annexes 17, 22 au dossier) j'ai demandé l'asile en France le 20.03.2018.

- 1.2 Le 30.09.2019 l'OFPPRA n'a pas examiné tous les arguments et les preuves de mon droit d'asile en vertu de la Convention de Genève relative au statut des réfugiés.

J'attribue cela à la partialité de l'OFPPRA, à la pression exercée sur lui par les autorités françaises, contre lesquelles j'ai porté nombreuses plaintes pour violation de mes droits de demandeur d'asile à des conditions de vie décentes et de mes droits aux liens familiaux avec les enfants.

C'est-à-dire que le refus d'asile était une vengeance pour exiger la légalité, le respect de mes droits d'un demandeur d'asile.

Dans le même temps, l'OFPPRA a reconnu mon statut de défenseur public dans le procès pénal, mon statut de membre de l'organisation internationale publique «Contrôle public d'état de droit » (MOD «OKP»), l'existence d'une menace de privation de liberté en Russie.

« Au regard de ses déclarations orales, précises et personnalisées, confirmées par une documentation recevable, sa condamnation, à la suite de plusieurs mois de procédure, aux décisions contradictoires, peut être tenue pour établie. Cependant, ces faits ne sauraient être considérés comme des persécutions au sens des stipulations de l'article 1 A 2 de la Convention de Genève. »

Il est évident que la décision était contraire aux faits établis (même sous cette forme déformée) et à l'article de la Convention lui-même :

« 2) Qui, par suite d'événements survenus avant le premier janvier 1951 et **craignant avec raison d'être persécutée du fait** de sa race, de sa religion, de sa nationalité, **de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques**, se trouve hors du pays dont elle a la nationalité et qui ne peut ou, **du fait de cette crainte, ne veut se réclamer de la protection de ce pays**; ou qui, si elle n'a pas de nationalité et se trouve hors du pays dans lequel elle avait sa résidence habituelle à la suite de tels événements, ne peut ou, en raison de ladite crainte, ne veut y retourner.»

Je faisais partie d'un groupe de défenseurs des droits de l'homme et d'une partie de la population qui n'appartient pas au pouvoir et qui est donc privée de la protection de la loi, même dans une moindre mesure, mais qui est donc dans une zone d'iniquité, ce qui en soi est un traitement inhumain. C'est pourquoi je ne voulais pas me réclamer de la protection de la Russie.

Après avoir établi que je suis membre de l'organisation de défense des droits de l'homme du MOD «OKP», l'OFPPRA a conclu de manière contradictoire que la falsification d'une décision judiciaire pour me priver de liberté n'était pas liée à mon statut de défenseur des droits de l'homme et les fonctions du défenseur public. Mais l'OFPPRA n'a pas non plus invoqué les autres motifs **pour falsifier l'accusation afin de ma priver de liberté pendant que j'exerçais la défense de M. Bokhonov.**

Dans le même temps, l'OFPPRA est obligée d'accepter comme vérité les arguments qu'il ne peut pas réfuter.

Les questions relatives à la torture et aux traitements inhumains dans les lieux de privation de liberté ont été négligées, même si elles constituaient une question importante dans le cadre de l'octroi de l'asile.

Mais même si je n'avais pas participé à des activités de défense des droits de l'homme, la menace de privation de liberté liée à la falsification d'une décision de justice (les preuves de falsification ont été présentées) dans des conditions de torture dans les prisons russes était également un motif d'octroi de l'asile.

<http://www.controle-public.com/gallery/DOFPRA.pdf>

Ainsi, l'OFPPRA a simplement refusé d'appliquer la Convention de Genève.

1.3 Le 20.04.2021 la CNDA m'a aussi refusé l'asile de la même manière contradictoire :

D'une part, elle a confirmé mon statut de défenseur des droits de l'homme de deux associations de défense des droits de l'homme (MOD «OKP» et l'association «Contrôle public »), et a également confirmé la menace de me priver de liberté en Russie en cas de retour.

D'autre part, elle a conclu que l'article 1 A 2 de la Convention de Genève ne s'appliquait pas à moi.

La contradiction de motifs équivaut à un défaut de motifs, alors que toute décision doit être motivé, **à peine de nullité.**

Décision de la CNDA <https://u.to/f72AGw>

Ce résultat est la conséquence de nombreuses irrégularités de procédure commises par cette cour, ce qui est justifié dans la requête de révision de la décision de la CNDA du 9.07.2021 qui n'a pas été examinée à ce jour:

Requête en révision <https://u.to/ywmBGw>

2. Motifs de recours en révision de la décision de la CNDA .

« (...). La cour réitère à cet égard que la conséquence fondamentale de l'état de droit est que les droits consacrés par la législation doivent être efficaces et pratiques, et non théoriques et illusoires » (*§39 de l'Arrêt de la CEDH du 22.06.2021 dans l'affaire «Maymago and Others v. Russia »*)

En vue du p.3° de l'article R834-1 du Code de justice administrative - Le recours en révision

1° Si elle a été rendue sur pièces **fausses**

2° Si la partie a été condamnée faute d'avoir produit une pièce décisive qui était retenue par son adversaire ;

3° Si la décision est intervenue sans qu'aient été observées les dispositions du présent code relatives **à la composition de la formation de jugement, à la tenue des audiences ainsi qu'à la forme et au prononcé de la décision**»

- 2.1 La décision de la CNDA est falsifiée elle-même (voir <https://u.to/ywmBGw> p.2)
- 2.2 La décision a été prise après le refus tacite de l'OFPRA exécuter l'ordonnance du président du collège du 6.04.2021 d'instruction supplémentaire de mes documents présentés à la CNDA, ce qui a effectivement empêché l'évaluation des preuves décisives (voir <https://u.to/ywmBGw> p.2)
- 2.3 La décision a été prise sans respecter les dispositions du code administratif concernant la composition **de la formation de jugement, la tenue des audiences** (voir <https://u.to/ywmBGw> p.2)

3. Motifs de recours en rectification de la décision de la CNDA .

En vue de l'article R833-1 du Code de justice administrative - Le recours en rectification d'erreur matérielle.

*«Lorsqu'une décision d'une cour administrative d'appel ou du Conseil d'Etat est entachée **d'une erreur matérielle** susceptible d'avoir exercé une influence sur le jugement de l'affaire, la partie intéressée peut introduire devant la juridiction qui a rendu la décision un recours en rectification. Ce recours doit être présenté dans les mêmes formes que celles dans lesquelles devait être introduite la requête initiale. Il doit être introduit dans un délai de deux mois qui court du jour de la notification ou de la signification de la décision dont la rectification est demandée.»*

3.1 La requête de rectification a été déposée le 9.07.2021 devant la CNDA, mais elle n'a pas été enregistrée illégalement. Le 7.10.2021 le Chef du service de l'accueil des parties et des avocats Guillaume AUBER l'a signalé par e-mail. Après cette notification du refus d'enregistrer la requête dématérialisée, je l'envoie en papier par la poste. Ainsi, le délai de dépôt de la requête en rectification **a été respecté par moi.**(annexe 4)

3.2 **Le 10.06.2021** le Parlement européen a pris une résolution sur la Russie

"Le Parlement européen appelle à introduire de nouvelles conditions pour les relations UE-Russie afin de **mettre fin à la répression interne en Russie contre** les militants politiques et civils, **les défenseurs des droits de l'homme**, les avocats, les opposants politiques, les journalistes, les médias indépendants, les syndicats et **les organisations non gouvernementales. Renforcer le soutien des défenseurs des droits de l'homme, des organisations non gouvernementales** et des médias indépendants", indique le document.

https://profile.ru/news/politics/evroparlament-prinyal-rezoljuciju-po-rossii-878745/?utm_referrer=https%3A%2F%2Fzen.yandex.com

Ainsi, le statut de défenseur des droits de l'homme, confirmé par des activités spécifiques, des documents (<https://u.to/RheBGw>, annexes 3, 4), selon cette résolution, confirme mon droit à la protection internationale selon l'article 1 A 2 de la Convention de Genève.

Cette résolution a été adoptée **après la décision de la CNDA** et constitue donc un motif de révision, car elle prouve une erreur de fait et de droit.

3.3 Au début d'octobre de 2021 les médias ont rapporté sur les preuves reçues par le projet de défense des droits de l'homme **Goulagu.net** sous la forme de vidéos des archives secrètes de l'UFSIN sur **le système pluriannuel de torture** dans les lieux de détention de la Russie organisée par les autorités russes jusqu'en octobre 2021, – annexe 5.

En raison de la présence des actes judiciaires russes de la privation de liberté à mon égard, il existe la menace de torture, de traitements inhumains, et, à la lumière de mon activité comme un défenseur des droits de l'homme, ce risque est amplifié.

Bien que j'aie fait part de mes craintes d'être torturé dans des lieux de détention en Russie et que j'ai fourni des preuves à ce sujet, l'OFPRA et la CNDA se sont pas

acquittées de leur obligation de répondre à ces préoccupations. Ils ne les ont pas examinés du tout et n'ont pas reflété dans les décisions.

Leurs décisions signifient que je peux être torturé en Russie parce que ni Russie ni France ne respectent pas leurs obligations internationales l'interdiction absolue de la torture.

« 185. Quant à l'argument du Gouvernement selon lequel les requérants auraient volontairement quitté la Belgique pour la Serbie, la Cour estime utile de préciser qu'elle considère que le départ « volontaire » des requérants est venu conforter l'extrême dénuement dans lequel se trouvait la famille au point de n'avoir d'autre issue que de retourner en Serbie. **Les requérants n'ont jamais renoncé à leurs droits ; il apparaît, au contraire, qu'ils ont fait tout ce qu'ils pouvaient pour rester en Belgique et les défendre.** La Cour renvoie à ce sujet à l'examen de la situation et à sa conclusion **sous l'angle de l'article 3 de la Convention** (voir paragraphes 139-163, ci-dessus) ». (*l'Arrêt du 7.07.2015 de la CEDH dans l'affaire « V.M. ET AUTRES c. Belgique »*)

« Comme la Cour l'a rappelé dans l'arrêt M.V. et M.T. c. France, **l'appréciation du risque pour un requérant doit se faire sur une base individuelle, mais en ayant à l'esprit le fait que les personnes présentant un profil correspondant à certaines catégories de la population** du Nord Caucase et plus spécialement de Tchétchénie, d'Ingouchie ou du Daghestan, (telles que les membres de la lutte armée de résistance tchétchène, les personnes considérées par les autorités comme tels, leurs proches, les personnes les ayant assistés d'une manière ou d'une autre ainsi que les civils contraints par les autorités à collaborer avec elles.) sont plus susceptibles que les autres d'attirer l'attention défavorable des autorités. » (*§63 de l'Arrêt de la CEDH du 9.07.2015, dans l'affaire « R.K. c. France », n° 61264/11*)

« La Cour estime ainsi, au vu du récit du requérant, même entaché de certaines contradictions, **des documents produits et de la situation actuelle** en Tchétchénie, **qu'il existe, dans les circonstances particulières de l'espèce, un risque réel que celui-ci soit soumis à des traitements contraires à l'article 3 de la Convention de la part des autorités russes, en cas de mise à exécution de la mesure de renvoi.** » (*§71 ibid*)

En Russie « ... il y a un «système de violations généralisées des droits de l'homme». Le gouvernement réprime les dissidents politiques, contrôle les médias, maltraite les détenus, les tue et ne

garantit pas le droit à un procès équitable. Il a été décrit comme l'un des «**régimes les plus répressifs et totalitaires du monde**» (...), avec une «**situation épouvantable des droits de l'homme**» (p. 2.22 de la Consideration du CDH du 06.04.18 dans l'affaire «*Annadurdy Khadzhiyev v. Turkmenistan*»).

Ainsi, l'OFPRA et la CNDA ont commis une erreur de fait et de droit, qui ont été corroborées **par de nouveaux faits publiés dans les médias et par des éléments de preuve** transmis au Comité pour la prévention de la torture de l'ONU (annexe 5)

Les règles de droit interdisant l'expulsion doivent s'appliquer à la question de l'asile :

➤ **Charte des droits fondamentaux**

Article 19 Protection en cas d'éloignement, d'expulsion et d'extradition

« 2. Nul ne peut être éloigné, expulsé ou extradé vers un État **où il existe un risque sérieux qu'il soit soumis à la peine de mort, à la torture ou à d'autres peines ou traitements inhumains ou dégradants.** »

➤ **Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile**

L'article L511-1

« La qualité de réfugié est reconnue :

« 1° A toute personne persécutée en raison de son action **en faveur de la liberté** ;

3° A toute personne qui répond aux définitions de l'article 1er de la convention de Genève du 28 juillet 1951 relative au statut des réfugiés.

Le simple fait d'être puni sur la base de décisions judiciaires falsifiées indique un traitement inhumain.

Le simple fait que les enquêtes sur les crimes des juges, des procureurs, des policiers et d'autres représentants du pouvoir soient systématiquement refusées témoigne d'un traitement inhumain et dégradant.

Le système pluriannuel de torture dans les lieux de détention de la Russie est la raison d'accorder l'asile s'il y a une décision de privation de liberté, d'autant plus falsifiée, d'autant plus dans le cadre de l'exécution des fonctions de défenseur.

Le statut de défenseur des droits de l'homme est un motif d'asile en raison de l'appartenance à un groupe de personnes soumises à la torture et à des traitements inhumains en Russie.

Le statut d'une personne recherchée en vue d'être privée de liberté dans une prison russe où la pratique de la torture est systématique depuis de nombreuses années est un motif de protection internationale.

➤ **Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile**

Selon l'article L713-4

*« Les craintes de persécutions prises en compte dans la reconnaissance de la qualité de réfugié et le risque réel de subir des atteintes graves pouvant donner lieu au bénéfice de la protection subsidiaire peuvent être fondés sur des événements survenus après que le demandeur d'asile a quitté son pays d'origine **ou à raison d'activités qu'il a exercées** après son départ du pays, **notamment s'il est établi que les activités invoquées constituent l'expression et la prolongation de convictions ou d'orientations affichées dans son pays.** »*

J'ai été poursuivi en Russie et continue d'être poursuivi par les autorités russes et déjà par les autorités françaises pour activités de défense des droits de l'homme.

Ces articles auraient dû être appliqués dans mon cas, mais n'ont pas été arbitrairement appliqués en raison des violations énumérées ci-dessus et dans la requête du 9.07.2021. Donc, quand les normes à appliquer ne se sont pas appliquées, c'est une erreur matérielle.

Ainsi, la décision de 20.04.2021 n'a pas été prise conformément aux lois.

➤ **Directive 2011/95/UE du Parlement Européen et du Conseil** du 13 décembre 2011 concernant les normes relatives aux conditions que doivent remplir les ressortissants des pays tiers ou les apatrides pour pouvoir bénéficier d'une protection internationale, à un statut uniforme pour les réfugiés ou les personnes pouvant bénéficier de la protection subsidiaire, et au contenu de cette protection

<https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/HTML/?uri=CELEX:32011L0095&from=FR>

16) *La présente directive respecte les droits fondamentaux, ainsi que les principes reconnus notamment par la charte des droits fondamentaux de l'Union européenne. En particulier, la présente directive **vise à garantir le plein respect de la dignité humaine** et du droit d'asile des demandeurs d'asile et des membres de leur famille qui les accompagnent et à promouvoir l'application des articles 1^{er}, 7, 11, 14, 15, 16, 18, 21, 24, 34 et 35 de ladite charte, et **devrait être mise en œuvre en conséquence.***

(17) *Concernant le traitement des personnes relevant du champ d'application de la présente directive, **les États membres sont liés par les obligations** qui découlent des instruments de droit*

international auxquels ils sont parties, notamment ceux qui interdisent la discrimination.

Ces faits et preuves de la pratique des tortures et violences aux prisons russes et de la participation des hauts dirigeants du pays à leurs organisation ont été publiés **après la décision de la CNDA** et constitue donc un motif de révision, car ils prouvent les faits nouveaux de la pratique pluriannuel de torture en cours qui n'avait pas été évaluée par la CNDA au moment de l'examen de ma requête.

«La correction d'une erreur judiciaire ... vise à **rétablir la légalité et la justice** (...)» *(alinéa 6 p. 5 de la partie motivationnelle de la Décision de la Tribunal constitutionnel de FR N° 22-II du 17.10.11).*

3. Demande

Sur la base de ce qui précède, je demande

1. RÉVISER mon cas sur la base du droit international et de protéger les droits garantis par ces normes *(p. 10.4 de la Considérations du COMITÉ de 20.10.98, l'affaire « Tae Hoon Park v. Republic of Korea », § 27 de l'Arrêt du 17.05.18, l'affaire « Ljatif v. the former Yugoslav Republic of Macedonia »).*
2. NOMMER un interprète pour traduire à la Cour toutes les preuves publiées dans les médias sur le convoyeur de torture dans les prisons russes jusqu'en octobre 2021, organisé par la haute direction de l'état (annexe 5)
3. ASSURER ma participation à l'audience par visioconférence, puisque d'abord, je n'ai pas les moyens de venir à la CNDA, d'autre part, elle fournit l'enregistrement de la procédure, ce qui est nécessaire pour la justice.
4. ASSURER mon droit de déposer les documents par voie électronique via mon e-mail bormentalsv@yandex.ru.
5. RECONNAÎTRE moi un réfugié en vertu de la Convention relative au statut des réfugiés en mettant en pratique **Les Principes directeurs de protection des défenseurs des droits de l'homme et assurer une protection internationale.**
(<https://assembly.coe.int/nw/xml/XRef/Xref-XML2HTML-FR.asp?fileid=24802&lang=FR>)

4. Bordereau des pièces jointes

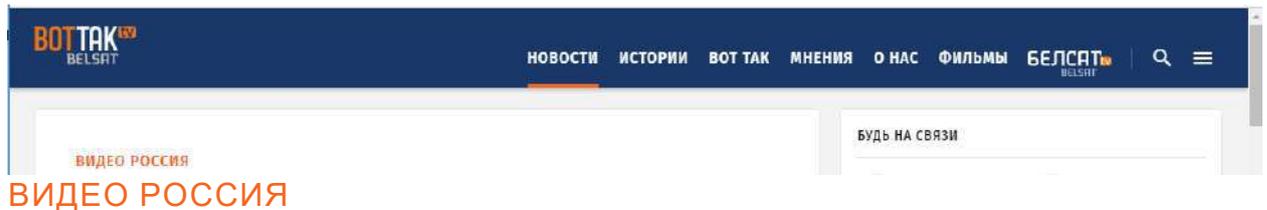
Annexes :

1. Décision de la CNDA du 20.04.2021
2. Documents du membre de MOD «OKP» et le défenseur public.
3. Document de régistration de l'association «Contrôle public» sous la présidence de M. Ziablitsev S.
4. Notification du 7.10.2021 du Chef du service de l'accueil des parties et des avocats Guillaume AUBER de non-enregistrement de la requête du 9.07.2021
5. Violation, tortures aux prisons russes « convoyeur de torture »– faits et preuves nouveaux du octobre du 2021.

Avec l'aide de l'Association «Contrôle public» sans assistance de l'Etat en ce qui concerne la garantie du droit à un interprète

M. Ziablitsev Sergei

<https://vot-tak.tv/novosti/04-10-2021-iznasilovaniya-v-koloniyah-na-kameru/>



Насилие на камеру. Три минуты из 40 Гб

видео пыток в тюрьмах от Gulagu.net

04.10.2021 16:34

В распоряжении Gulagu.net оказался большой видеоархив ФСИН, содержащий видеозаписи изнасилований и пыток заключенных. По словам основателя проекта Владимира Осечкина, «это доказывает, что в учреждениях ФСИН действуют зондеркоманды негласных агентов ФСБ и ФСИН, которые по заданию кураторов пытаются и насилуют заключенных, и сам процесс снимают на служебные видеорегистраторы, которые им выдают для съемок этих истязаний». С помощью этого компромата людей заставляют подписывать показания и сотрудничать с оперативниками.

Судя по видеозаписям, которые есть в распоряжении «Вот Так», заключенных привязывают к кроватям так, чтобы ноги и ягодицы были задраны вверх. В некоторых случаях в рот вставляют кляп, в других — просто прикрывают рот и где-то фоном включают музыку. После этого привязанных насилуют. Иногда это пытается сделать некий мужчина, лицо которого не попадает в кадр. В других случаях в задний проход вворачивают по спирали швабру, обмотанную скотчем или чем-то похожим на него. Потом изнасилованного спрашивают, всё ли он понял.

Мы публикуем запись пытки, так как считаем это общественно значимым свидетельством, но предупреждаем – видео может вас шокировать.



По словам **Владимира Осечкина**, такие видеозаписи оперативники ФСИН делали для отчета вышестоящим инстанциям вплоть до генералов.

«Gulagu.net добыл новые улики, которые доказывают системный характер пыток и причастность сотрудников ГОУ ФСИН России и оперативных управлений ГУФСИН по Иркутской области, УФСИН по Саратовской области и УФСИН по Владимирской области к данным массовым насильственным преступлениям.

В нашем распоряжении есть целый ряд файлов служебного видеoarхива ФСИН, отснятого на служебные видеорегистраторы в период 2018–2020 годов, которые указывают на то, что оперативники ФСИН, обязанные выявлять и пресекать преступления, на самом деле поручали своей агентуре из числа завербованных осужденных пытаться, истязать и насилловать следственно-арестованных, подсудимых и осужденных, а также снимать эти пытки и содомию на служебные видеорегистраторы ФСИН с целью сбора компромата и последующего шантажа пострадавшего от пыток и под угрозой дискредитации и перевода в касту униженных (т.н. опущенных) принуждали сотни человек к «сотрудничеству», подписанию контрактов о работе в качестве внутрикамерного агента (стукача), к «сотрудничеству со следствием» и подписанию подготовленных следователями показаний, удобных следователям и заказчикам», – говорит Осечкин.



«Нам удалось вывезти из России и СНГ человека, который на протяжении пяти лет отбывал наказание в одном из учреждений ФСИН. Он программист, его самого били и пытали, а потом решили использовать как профессионала, – рассказал Осечкин корреспонденту «Вот Так». – На протяжении пяти лет он имел доступ к компьютерам ФСИН и видеорегистраторам в штабе безопасности ОТБ-1 в Саратове.

Пыточная в тамошней туберкулезной больнице работает по договоренности с ФСБ, туда со всей страны могут этапировать заключенного формально по медицинским причинам. Есть четыре категории арестованных и заключенных, которых там избивали и насиловали: если он интересен для дачи показаний против видного оппозиционера, миллиардера, крупного чиновника; для подчинения какого-либо смотрящего или положенца – чтобы он выполнял любые прихоти оперативника. Еще при вымогательстве, чем этот человек богат. И по заказу с воли: если враги на свободе заплатили оперативникам 3-5 млн рублей за организацию изнасилования на камеру».



НОВОСТИ

В больнице УФСИН в Саратовской области пытали и насиловали заключенных — Gulagu.net

03.09.2021 09:44

По его словам, система работает так: внутри учреждения есть зондеркоманда из порядка 10 человек, которые по команде оперативников могут избивать, насиловать, пытаться заключенных. Как говорит Осечкин, через эти истязания прошли более 200 человек, но на видео записывали издевательства только над 35-40 из них. «Из управления М ФСБ или ФСИН звонили в ОТБ-1, давали задачу, начальник отдела безопасности давал команду ответственному за видеорегистраторы. Тот их заряжал и с пустой картой памяти передавал сотрудникам, а они – активистам. Заключенного приводили и четыре-пять осужденных нападали на него, избивали, связывали в беспомощном состоянии, задирая ноги и оголяя анальное отверстие, затем насиловали палкой или по-настоящему, мочились на лицо. Этот процесс перевода этого человека в касту опущенных, чтобы он становился никем, записывали на видео», – рассказывает основатель Gulagu.net. Среди активистов он называет Сергея Ананьева, Радика Гимадеева, Виталия Янина, Петра и Александра Крайновых, Виктора Шеянова.

После изнасилования видеорегистратор приносили обратно в штаб, с него копировали информацию и скидывали на флэшку, чтобы отвезти заказчику. Как утверждает Осечкин, бывали случаи технического сбоя, видео не получалось или не сохранялось – в таких ситуациях пытку повторяли, говорит источник Gulagu.net. Владимир Осечкин указывает, что до какого-то момента информатор участвовал в подготовке отписок на его запросы, но затем «решил остановить этот ад» и начал копировать информацию, пряча файлы в компьютерной системе или записывая на отдельный носитель. Выйдя на волю, он скачал оставшуюся часть архива, поскольку еще имел доступ к внутренней системе ФСИН.

«И это не только ОТБ-1 в Саратове, есть показания из Иркутска – СИЗО-1, СИЗО-6. Есть доказательства того, что эта практика имеет системный характер», – говорит Осечкин. Пытки и изнасилования продолжались как минимум до июня 2021 года, уточняет он, то есть до момента возбуждения уголовного дела, в котором есть потерпевшие, но нет подозреваемых.

Информатор проекта в данный момент находится в относительной безопасности, но на него идет охота и он ожидает предоставления политического убежища. По словам Осечкина, самые страшные материалы он еще не видел и пока не знает, что может быть запечатлено на этих видео.

Подписывайтесь на наш [телеграм-канал](#), чтобы не пропустить главное

ВИДЕО РОССИЯ

Насилие на камеру. Три минуты из 40 Гб видео пыток в тюрьмах от Gulagu.net

04.10.2021 16:34

В распоряжении Gulagu.net оказался большой видеоархив ФСИН, содержащий видеозаписи изнасилований и пыток заключенных. По словам основателя проекта Владимира Осечкина, «это доказывает, что в учреждениях ФСИН действуют зондеркоманды негласных агентов ФСБ и ФСИН, которые по заданию кураторов пытаются и насилуют заключенных, и сам процесс снимают на служебные видеорегистраторы, которые им выдают для съемок этих истязаний». С помощью этого компромата людей заставляют подписывать показания и сотрудничать с оперативниками.

Судя по видеозаписям, которые есть в распоряжении «Вот Так», заключенных привязывают к кроватям так, чтобы ноги и ягодицы были задраны кверху. В

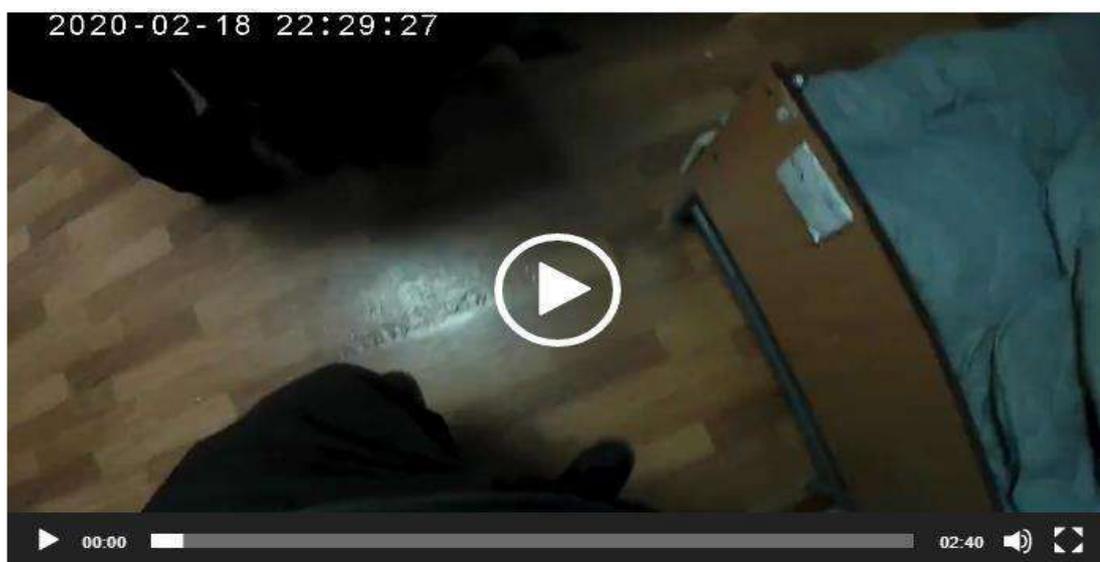
ПЕРЕВОД

Violence à la caméra. Trois minutes de 40 Go de vidéos de torture dans les prisons de Gulagu.net

À la disposition <https://gulagu-net.ru/> il s'est avéré être une grande archive vidéo du FSIN (Service fédéral d'exécution des peines), contenant des enregistrements vidéo de viols et de tortures de prisonniers. Selon le fondateur du projet de Vladimir Oechkin, «cela prouve que dans les établissements de la FSIN agissent les sonderkommandes des agents tacites du FSB et du FSIN, qui, par ordre des curateurs torturent et violent des prisonniers, et filment le processus lui-même sur des enregistreurs vidéo de service, qui leur sont remis pour enregistrer ces tortures». Avec ce compromis, les gens sont obligés de signer des déclarations et de coopérer avec les agents.

À en juger par les vidéos qui sont en possession de « Comme ça », les détenus sont attachés à des lits de sorte que les jambes et les fesses soient en haut. Dans certains cas, les tortionnaires insèrent un gag dans la bouche, dans d'autres, couvrent simplement la bouche et incluent de la musique. Après cela, ils violent les attachés. Parfois, un homme le fait, dont le visage ne tombe pas dans le cadre. Dans d'autres, ils enroulent en spirale une vadrouille enveloppée de scotch ou de quelque chose de similaire dans l'anus. Puis on demande au viol s'il a tout compris.

Nous publions l'enregistrement de la torture, car nous considérons qu'il s'agit d'un témoignage socialement significatif, mais nous vous avertissons que la vidéo peut vous choquer.



Selon Vladimir Oechkin, les agents du FSIN ont fait de telles vidéos pour rendre compte aux autorités supérieures jusqu'aux généraux.

«Gulagu.net a obtenu de nouveaux indices qui prouvent le caractère de la torture et l'implication des employés de GOU du FSIN de Russie et les directions opérationnels de la direction générale du FSIN de la région d'Irkoutsk, aussi de la région de Saratov et aussi de la région de Vladimir à ces crimes violents de masse.

À notre disposition, il y a un certain nombre de fichiers de service d'archives vidéo du FSIN, filmé sur les DVR de service dans la période 2018-2020 années, qui indiquent que les agents du FSIN, qui ont le devoir d'identifier et de prévenir les crimes, en fait, ont demandé à leur agent, parmi les condamnés recrutés, de torturer et violer des détenus, prévenus et condamnés, ainsi que d'enregistrer ces tortures et de sodomie sur DVR de service du FSIN afin de recueillir des compromis et du chantage ultérieur d'une victime de la torture et sous la menace de la discréditer et de transférer dans la caste des humiliés (opouchenniy) ont été forcées des centaines de personnes de "coopérer", de signer des contrats de travail en tant qu'agent intracellulaire (stukach), de "coopérer avec l'enquête" et de signer des témoignages préparées par les enquêteurs, pratiques pour eux et les clients», a déclaré Ocechkin.



«Nous avons réussi à sortir de la Russie et de l'UNE un homme qui a purgé sa peine pendant cinq ans dans l'une des établissements du FSIN. Il est un programmeur, il a été battu et torturé, puis a décidé d'utiliser comme un professionnel, – a dit Ocechkin au correspondant de «Comme ça». – Pendant cinq ans, il avait accès aux ordinateurs du FSIN et aux enregistreurs vidéo numériques au quartier général de la sécurité OTB-1 à Saratov.

La torture dans l'hôpital de la tuberculose là-bas fonctionne en accord avec le FSB, où le prisonnier peut être écopé de tout le pays officiellement pour des raisons médicales. Il y a quatre catégories de personnes arrêtées et détenues qui ont été battues et violées là-bas: s'il est intéressant de témoigner contre un opposant éminent, un milliardaire, un grand fonctionnaire; pour subjuguier un spectateur ou un prisonnier – pour qu'il exécute tous les caprices de l'agent. En raison d'extorsion si cet homme est riche. Soit sur ordre: si ses ennemis ont payé les agents 3-5 millions de roubles pour organiser le viol sur la caméra".



НОВОСТИ

В больнице УФСИН в Саратовской области пытали и насиловали заключенных — Gulagu.net

03.09.2021 09:44

Selon lui, le système fonctionne comme suit: à l'intérieur de l'établissement, il y a un sonderkommanda d'environ 10 personnes qui, sur l'ordre des agents, peuvent battre, violer, torturer des prisonniers. Selon Ocechkin, plus de 200 personnes ont subi ces tortures, mais seules 35 à 40 d'entre elles ont été victimes d'intimidation sur la vidéo. «Du bureau M du FSB ou du FSIN, ils ont appelé à l'OTB-1, ont donné la tâche, le chef du département de la sécurité a donné l'ordre au responsable des enregistreurs vidéo. Il les chargeait et les transmettait avec une carte mémoire vide aux employés, et ils – aux militants. Le détenu a été conduit et quatre ou cinq condamnés l'ont agressé, battu, ligoté dans un état d'impuissance, les jambes écartées et l'anus nu, puis violé avec un bâton ou fait pipi sur le visage. Ce processus de transfert de cette personne à la caste des omis, de sorte qu'il devenait « personne », a été enregistré sur vidéo», explique le fondateur de l'Gulagu.net. Parmi les participants, il appelle Sergei Ananiev, Radhik Gimadeev, Vitaly Yanin, Pierre et Alexandre Kraynovy, Victor Sheyanov.

Après le viol, le DVR a été ramené au quartier général, l'information a été copiée, y compris sur une clé USB pour livrer au client. Comme l'affirme Ocechkin, il y a eu des cas de défaillance technique quand la vidéo n'a pas fonctionné ou n'a pas été enregistrée. Dans de telles situations, des actes de torture ont répétés, selon la source Gulagu.net. Vladimir Ocechkin indique qu'un informateur a participé à la préparation des réponses bureaucratiques à ses requêtes, mais ensuite, il «a décidé d'arrêter cet enfer» et a commencé à copier des informations, cacher des fichiers dans le système informatique ou en enregistrant sur un support séparé. En sortant, il a téléchargé le reste des archives, car il avait encore accès au système interne du FSIN.

«Et ce n'est pas seulement OTB-1 à Saratov, il y a des témoignages d'Irkoutsk – SIZO-1, SIZO-6. Il existe des preuves que cette pratique a un caractère systémique», a déclaré Ocechkin. Les tortures et les viols se sont poursuivis au moins jusqu'en juin 2021, précise-t-il, c'est-à-dire jusqu'à l'ouverture d'une procédure pénale dans laquelle il y a des victimes mais pas de suspects.

L'informateur du projet est actuellement en sécurité relative, mais il est chassé et attend l'asile politique. Selon Ocechkin, les matériaux les plus terribles, il n'a pas encore vu et ne sait pas encore ce qui peut être capturé sur ces vidéos.

Abonnez-vous à notre chaîne de télégrammes pour ne pas manquer l'essentiel

Brimades sur les détenus – octobre 2021

<https://youtu.be/PwmTFboVlpo> 00 - 22 :35

YouTube FR Rechercher



15:03

ЗДЕСЬ И СЕЙЧАС

GULAGU.NET ОПУБЛИКОВАЛ НОВЫЕ СВИДЕТЕЛЬСТВА ПЫТОК

COVID-19

Gouvernement.fr: dernières informations sur le Coronavirus.

EN SAVOIR PLUS

Plus d'infos sur Google

#ковид #выборы #дождь

Издательства над заключенными. Максимум смертей от ковида. Недоверие россиян к выборам в Госдуму

250 822 vues

11 K 221 PARTAGER ENREGISTRER ...

YouTube FR Rechercher



15:06

ЗДЕСЬ И СЕЙЧАС

GULAGU.NET ОПУБЛИКОВАЛ НОВЫЕ СВИДЕТЕЛЬСТВА ПЫТОК

6:29 / 1:29:11

Как пытали в сара...

Comment fonctionne le convoyeur de torture dans les prisons de Russie

<https://youtu.be/RL7WdrWd2K0>

YouTube FR Rechercher



enregistreurs et amusez-vous à torturer les prisonniers
il y a encore
ПЫТКИ В КОЛОНИЯХ

#дождь
Как работает «пыточный конвейер» в тюрьмах России

69 172 vues · 9 oct. 2021

5,2 K 74 PARTAGER ENREGISTRER ...

Телеканал Дождь 2,65 M d'abonnés

REJOINDRE S'ABONNER

Intimidation au FSIN: réaction des autorités et de Moskalkova.- le 7.10.2021

<https://www.youtube.com/watch?v=GpxJx7v0oTk>

YouTube FR Rechercher



20:03

СК ЗАВЕЛ СЕМЬ ДЕЛ ПО ФАКТУ ПЫТОК

#беларусь #фсин #дождь
Издательства во ФСИН: реакция властей и Москальковой. 136 дел в Беларуси за посты о сотруднике КГБ

220 373 vues

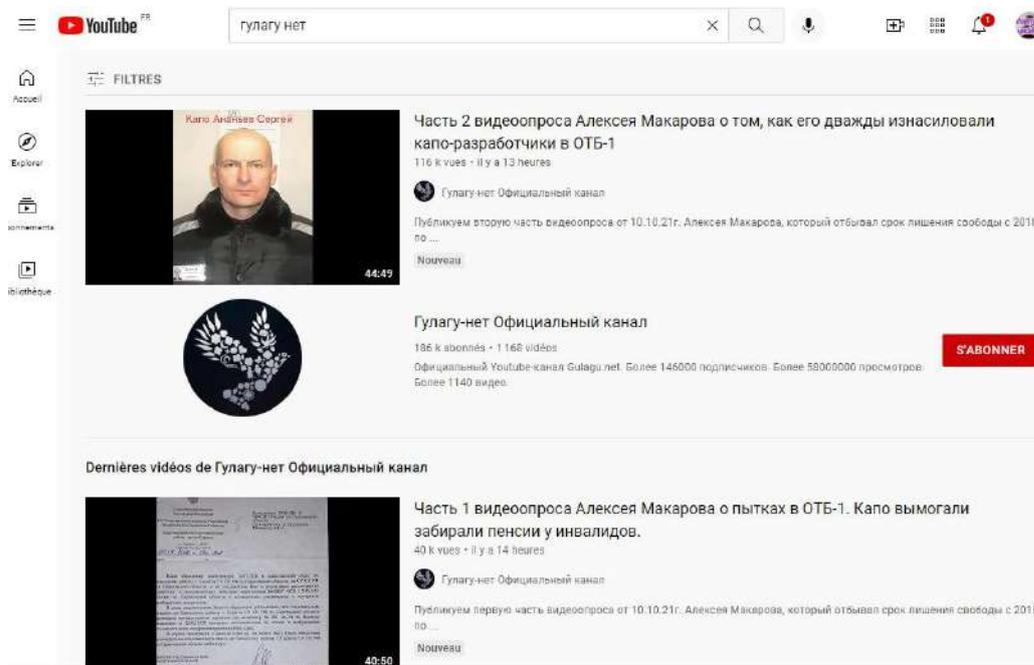
12 K 203 PARTAGER ENREGISTRER ...

Телеканал Дождь 2,65 M d'abonnés

REJOINDRE S'ABONNER

Preuves de viol, de torture en tant que système de traitement dans les lieux de privation de liberté - octobre 2021

https://www.youtube.com/results?search_query=%D0%B3%D1%83%D0%BB%D0%B0%D0%B3%D1%83+%D0%BD%D0%B5%D1%82



The screenshot shows a YouTube search results page for the query "гулагу нет". The page is in French. At the top, the YouTube logo and search bar are visible. The search results are filtered to show videos from the channel "Гулагу-нет Официальный канал".

Video 1:
Title: Часть 2 видеопроса Алексея Макарова о том, как его дважды изнасиловали капо-разработчики в ОТБ-1
Views: 116 k vues · il y a 13 heures
Channel: Гулагу-нет Официальный канал
Description: Публикуем вторую часть видеопроса от 10.10.21г. Алексея Макарова, который отбывал срок лишения свободы с 2018 по ...
Duration: 44:49

Channel Profile:
Name: Гулагу-нет Официальный канал
Subscribers: 186 k abonnés · 1 166 vidéos
Description: Официальный Youtube-канал Гулагу.нет. Более 146000 подписчиков. Более 58000000 просмотров. Более 1140 видео.
Button: **S'ABONNER**

Video 2:
Title: Часть 1 видеопроса Алексея Макарова о пытках в ОТБ-1. Капо выманили забирали пенсии у инвалидов.
Views: 40 k vues · il y a 14 heures
Channel: Гулагу-нет Официальный канал
Description: Публикуем первую часть видеопроса от 10.10.21г. Алексея Макарова, который отбывал срок лишения свободы с 2018 по ...
Duration: 40:50

Prisons russes : un lanceur d'alerte dénonce un système de viols organisés

Une impitoyable répression a visé depuis 2020 des prisonniers accusés d'une mutinerie dans un pénitencier de Sibérie. Viols, torture et humiliations sont des pratiques loin d'être isolées dans l'univers carcéral russe, selon des témoignages d'anciens détenus rassemblés par l'AFP. L'ONG spécialisée Gulagu.net a reçu un millier de vidéos prouvant ces sévices, qui selon elle seraient fréquemment orchestrés par les autorités.

PUBLICITÉ

Humiliations et viols : une opération punitive a frappé des prisonniers accusés d'[une mutinerie dans un pénitencier](#) de Sibérie en 2020, selon des témoignages rassemblés par l'AFP et publiés jeudi 7 octobre. Une affaire loin d'être isolée dans l'univers [carcéral](#) russe.

D'après ces éléments, nombre de forçats ont été torturés pendant des mois dans des "cellules de pression" de la région d'Irkoutsk, subissant des coups et violences sexuelles infligés par des détenus aux ordres des gardiens.

Roustam* et Alexeï* étaient parmi les victimes de sévices orchestrés, selon eux et l'ONG spécialisée [Gulagu.net](#), pour leur faire avouer leur implication dans une révolte en avril 2020 dans la colonie N°15 d'Angarsk, non loin du lac Baïkal.

"Des couloirs couverts de sang"

Aujourd'hui en liberté, ils racontent à l'AFP leur calvaire. "J'ai vu des couloirs couverts de sang et énormément de prisonniers inconscients au sol", affirme Roustam, 40 ans, depuis le [Tadjikistan](#), son pays d'origine.

Alexeï, 25 ans, reconnaît avoir cassé deux caméras de surveillance lors de la révolte. "Juste pour ça, ils ont brisé mon destin", raconte-t-il. Cette expression, dans le jargon des prisonniers, signifie avoir été violé par des codétenus, faisant entrer la victime dans la caste des parias, celles des "coqs" ("petoukhi") de la hiérarchie carcérale, très codifiée. "J'ai tout perdu", souffle Alexeï. "Je souffre énormément et je demande simplement justice."

Les deux hommes disent avoir été tabassés par des gardiens lors des troubles du pénitencier d'Angarsk, marqués par un immense incendie. Ils ont ensuite été transférés vers la prison N°1 d'Irkoutsk, où ils disent avoir été torturés par des détenus obéissant à l'administration.

"Tout est permis"

Si Roustam et Alexeï rompent la loi du silence, c'est parce qu'en décembre 2020, un cas a délié les langues.

L'ONG Gulagu.net signale alors l'affaire de Kejik Ondar, un prisonnier d'Angarsk transféré vers la prison N°1 où il a été sodomisé avec un chauffe-eau à immersion, lui

causant de graves blessures. Son avocat, Dmitri Dmitriev, parle d'un dossier "catalyseur" : "Sans ce remous médiatique, ils auraient étouffé l'affaire."

Mi-janvier 2021, une commission d'enquête spéciale est envoyée dans la région. Quatre prisonniers et trois cadres sont inculpés pour leurs rôles dans le viol de Kejik Ondar. Un autre responsable carcéral est poursuivi dans une affaire similaire dans une autre prison.

Le chef de la colonie N°15 d'Angarsk lors de la révolte, Andreï Verechtchak, a lui été inculpé début juillet pour "abus de pouvoir" pour des activités économiques illégales au sein du pénitencier.

Le 24 septembre, le Comité d'enquête, principal organisme d'investigation de Russie, a confirmé étudier des "tortures systématiques" entre avril et décembre 2020 dans les prisons concernées. Seize prisonniers sont accusés de viol.

L'administration carcérale russe n'a pas répondu aux questions de l'AFP. Fait rarissime, l'ONG Gulagu.net a recueilli les confessions de trois détenus ayant participé aux tortures. Ils expliquent avoir agi pour le compte des autorités qui cherchaient des coupables pour la révolte d'Angarsk. L'un d'eux, Denis Golikov, affirme avoir soustrait les "aveux nécessaires" à quelque 150 prisonniers entre avril et juillet 2020. Dans une déposition le 14 septembre, consultée par l'AFP, il écrit avoir reçu cette consigne de ses supérieurs : "Tout est permis sauf les cadavres."

Les commanditaires non poursuivis

Pour Vladimir Ossetchkine, directeur de l'ONG Gulagu.net et réfugié politique en France, les tortionnaires parlent car ils ne veulent pas être seuls à payer.

Les autorités "lancent surtout des affaires contre les sadiques qui torturaient mais pas contre les donneurs d'ordre", dit-il, soulignant que les organisations pénitentiaires russes utilisent "systématiquement" des détenus pour en punir d'autres.

Ces récentes enquêtes sont "historiques", selon Vladimir Ossetchkine, mais ne concernent qu'une "faible partie" du nombre de victimes. Et les enquêteurs "n'iront pas jusqu'à dire que l'opération punitive était planifiée ou à poursuivre ses commanditaires", ajoute l'avocat Dmitri Dmitriev.

Les tourments des mutins d'Angarsk sont loin d'être des cas isolés. Les prisons russes sont réputées pour leur violence, qu'elle soit mafieuse, orchestrée par les autorités, ou un mélange des deux.

Le résumé de la semaine France 24 vous propose de revenir sur les actualités qui ont marqué la semaine

[Je m'abonne](#)

Mardi, un nouveau scandale a éclaté. Gulagu.net a révélé avoir reçu [un millier de vidéos](#) d'un lanceur d'alerte prouvant l'ampleur des mauvais traitements dans les lieux de détention du pays.

Les images insoutenables d'un prisonnier subissant un viol dans une prison-hôpital de Saratov ont amené les pouvoirs publics à diligenter une enquête. Dès mercredi, au moins quatre responsables des services carcéraux de Saratov ont été limogés.

Une mise à l'écart qui ne convainc guère Vladimir Ossetchkine : "Les autorités sont hypocrites et feront tout pour minimiser leur responsabilité dans cette usine à tortures."

**Les prénoms ont été changés par crainte de représailles*

Avec AFP

<https://www.france24.com/fr/europe/20211007-prisons-russes-un-lanceur-d-alerte-d%C3%A9nonce-un-syst%C3%A8me-de-violis-organis%C3%A9s>

En Russie, un lanceur d'alerte dénonce un système de viols organisés en prison

Vladimir Ossetchkine, réfugié en France, a obtenu d'un ancien détenu 40 gigaoctets de vidéos montrant des violences commises à la demande de l'administration pénitentiaire. « Le Monde » en a visionné plusieurs.

Par [Benoît Vitkine](#) (Moscou, correspondant)

Publié le 06 octobre 2021 à 17h29 - Mis à jour le 07 octobre 2021 à 13h47

Temps de Lecture 7 min.

Des images de tortures et de viols commis dans une prison russe, publiées depuis lundi 4 octobre par un lanceur d'alerte, suscitent une émotion importante en Russie et, fait rare, une réaction des autorités.

Le défenseur des droits de l'homme Vladimir Ossetchkine – réfugié en France, d'où il continue de diriger Gulagu.net, une ONG spécialisée dans la défense des prisonniers et la dénonciation des crimes commis en prison – dit détenir mille vidéos documentant des cas de violences, tournées pour l'essentiel dans la prison-hôpital pour tuberculeux de la région de Saratov.

Lire aussi [En Russie, 90 % des prisonniers souffrent de maladies](#)

La première d'entre elles, datée du 18 février 2020, montre un détenu bras et jambes liés hurler de douleur pendant qu'il se fait violer avec une perche. Un autre homme tient

la victime, pendant qu'un troisième filme la scène, non pas avec un simple téléphone portable mais avec le matériel vidéo de l'administration pénitentiaire.

Image extraite d'une vidéo récupérée par l'ONG Gulagu.net, tournée dans la prison-hôpital pour tuberculeux de la région de Saratov

https://www.lemonde.fr/international/article/2021/10/06/en-russie-un-lanceur-d-alerte-denonce-un-systeme-de-viols-organises-en-prison_6097373_3210.html

En Russie, l'impitoyable répression des bagnards

Moscou - Humiliations et viols. Une opération punitive a visé des prisonniers accusés d'une mutinerie dans un pénitencier de Sibérie, selon des témoignages rassemblés par l'AFP, une affaire loin d'être isolée dans l'univers carcéral russe.

D'après ces éléments, nombre de forçats ont été torturés pendant des mois dans des "cellules de pression" de la région d'Irkoutsk, subissant des coups et violences sexuelles infligés par des détenus aux ordres des gardiens.

Roustan et Alexeï -- les prénoms ont été changés par crainte de représailles -- étaient parmi les victimes de sévices orchestrés, selon eux et l'ONG spécialisée Gulagu.net, pour leur faire avouer leur implication dans une révolte en avril 2020 dans la colonie N°15 d'Angarsk, non loin du lac Baïkal.

Aujourd'hui en liberté, ils racontent à l'AFP leur calvaire.

"J'ai vu des couloirs couverts de sang et énormément de prisonniers inconscients au sol", affirme Roustan, 40 ans, depuis le Tadjikistan, son pays d'origine.

Alexeï, 25 ans, reconnaît avoir cassé deux caméras de surveillance lors de la révolte. *"Juste pour ça, ils ont brisé mon destin."*

Cette expression, dans le jargon des prisonniers, signifie avoir été violé par des codétenus, faisant entrer la victime dans la caste des parias, celles des "coqs" ("*petoukhi*"), de la hiérarchie carcérale, société implacable et très codifiée.

"J'ai tout perdu", souffle Alexeï. *"Je souffre énormément et je demande simplement justice."*

Les deux hommes disent avoir été tabassés par des gardiens lors des troubles du pénitencier d'Angarsk, marqués par un immense incendie.

Ils ont ensuite été transférés vers la prison N°1 d'Irkoutsk, où ils disent avoir été torturés par des détenus obéissant à l'administration.

- "Tout est permis" -

Si Roustam et Alexeï rompent la loi du silence, c'est qu'en décembre 2020 un cas a délié les langues.

L'ONG Gulagu.net signale alors l'affaire de Kejik Ondar, un prisonnier d'Angarsk transféré vers la prison N°1 où il a été sodomisé avec un chauffe-eau à immersion, lui causant de graves blessures.

Son avocat, Dmitri Dmitriev, parle d'un dossier "*catalyseur*". "*Sans ce remous médiatique, ils auraient étouffé l'affaire.*"

Mi-janvier 2021, une commission d'enquête spéciale est envoyée dans la région.

Quatre prisonniers et trois cadres sont inculpés pour leurs rôles dans le viol de Kejik Ondar. Un autre responsable carcéral est poursuivi dans une affaire similaire dans une autre prison.

Le chef de la colonie N°15 d'Angarsk lors de la révolte, Andreï Verechtchak, a lui été inculpé début juillet pour "*abus de pouvoir*" pour des activités économiques illégales au sein du pénitencier.

Le 24 septembre, le Comité d'enquête, principal organisme d'investigation de Russie, a confirmé étudier des "*tortures systématiques*" entre avril et décembre 2020 dans les prisons concernées. Seize prisonniers sont accusés de viol.

L'administration carcérale russe n'a pas répondu aux questions de l'AFP.

Fait rarissime, l'ONG Gulagu.net a recueilli les confessions de trois détenus ayant participé aux tortures. Ils expliquent avoir agi pour le compte des autorités qui cherchaient des coupables pour la révolte d'Angarsk.

L'un d'eux, Denis Golikov, affirme avoir soustrait les "*aveux nécessaires*" à quelque 150 prisonniers entre avril et juillet 2020.

Dans une déposition le 14 septembre, consultée par l'AFP, il écrit avoir reçu cette consigne de ses supérieurs: "*Tout est permis sauf les cadavres.*"

- "*Usine à tortures*" -

Pour Vladimir Ossetchkine, directeur de l'ONG Gulagu.net et réfugié politique en France, les tortionnaires parlent car ils ne veulent pas être seuls à payer.

Les autorités "*lancent surtout des affaires contre les sadiques qui torturaient mais pas contre les donneurs d'ordre*", dit-il, soulignant que les organisations pénitentiaires russes utilisent "*systématiquement*" des détenus pour en punir d'autres.

Ces récentes enquêtes sont "*historiques*", selon M. Ossetchkine, mais ne concernent qu'une "*faible partie*" du nombre de victimes.

Et les enquêteurs "*n'iront pas jusqu'à dire que l'opération punitive était planifiée ou à poursuivre ses commanditaires*", ajoute l'avocat Dmitri Dmitriev.

Les tourments des mutins d'Angarsk sont loin d'être des cas isolés. Les prisons russes sont réputées pour leur violence, qu'elle soit mafieuse, orchestrée par les autorités, ou un mélange des deux.

Mardi, un nouveau scandale a éclaté. Gulagu.net a révélé avoir reçu un millier de vidéos d'un lanceur d'alerte prouvant l'ampleur des mauvais traitements dans les lieux de détention du pays.

Les images insoutenables d'un prisonnier subissant un viol dans une prison-hôpital de Saratov ont amené les pouvoirs publics à diligenter une enquête.

Dès mercredi, au moins quatre responsables des services carcéraux de Saratov ont été limogés.

Pas de quoi convaincre Vladimir Ossetchkine: "*Les autorités sont hypocrites et feront tout pour minimiser leur responsabilité dans cette usine à tortures.*"

Un lanceur d'alerte russe dénonce la torture systémique dans les prisons de Russie

Un grand scandale, une vive émotion. Un volume impressionnant d'enregistrements vidéo de scènes de sévices, viols et autres humiliations a pu être sorti de Russie et a été envoyé à diverses instances internationales.

NOS SERVICES

Previous



[SIX PIEDS SUR TERRE](#) Découvrez notre nouveau podcast consacré aux grands défis de la planète. [Écouter >](#)

LES GIRANDIÈRES - JOURNÉES PORTES OUVERTES Résidences seniors partout en

France : venez visiter les 15...

- VOICIMort de Nathalie Maillet tuée par son mari : Christophe...

- SANTÉ ACTUELLEProstate gonflée : "Pratiquez chaque jour ce rituel de 30..."

- SAVEURS-CBDLe CBD, la molécule qui pourrait améliorer votre...

Le 5 octobre, une association russe spécialisée dans la défense des droits des prisonniers a rendu publique une première vidéo montrant des scènes de viols et d'humiliations contre des détenus. Les agresseurs sont vêtus d'uniformes, et les scènes ont été tournées dans une chambre de l'hôpital-prison pour tuberculeux dépendant du Service fédéral de l'application des peines (SFAP) de la ville de Saratov.

Peu après la publication, le Comité d'enquête fédéral a lancé une procédure de vérification, le chef du SFAP de Saratov a donné sa démission, le directeur de l'hôpital et trois de ces subordonnés ont été limogés et des enquêtes criminelles ont été ouvertes, rapporte le quotidien **Moskovski Komsomlets**.

Celui qui a donné l'alerte est le fondateur de l'association et du site **Gulagu.net**, Vladimir Ossetchkine, qui s'est retrouvé en possession de 40 gigabits de vidéos de tortures sur des prisonniers, exfiltrés de Russie. Ces images ont été filmées par les employés du SFAP eux-mêmes, sur du matériel appartenant à l'administration carcérale, affirme-t-il.

À LIRE AUSSI **[Répression. "Torture", "cruauté" : la brutalité du régime ne faiblit pas en Biélorussie](#)**

Comme le relaie le site **Lenta.ru**, c'est le caractère possiblement systémique de ces pratiques dénoncées par les médias qui a poussé le Parquet général à procéder à des vérifications dans toutes les colonies pénitentiaires de la région de Saratov. L'affaire est très vite remontée jusqu'au Kremlin, où le porte-parole, Dmitri Peskov, a déclaré qu'il était urgent "*d'établir l'authenticité des vidéos afin de faire toute la lumière sur cette question*".

Le 6 octobre, Vladimir Ossetchkine a mis en ligne d'autres vidéos, cette fois tournées dans des établissements pénitentiaires d'autres régions, rapporte le quotidien économique **RBK**. Comme il l'explique sur [sa chaîne YouTube](#), pour des "*raisons éthiques*" et étant donné l'extrême violence des images, il ne peut diffuser ces vidéos que très parcimonieusement.

Le projet de *Gulagu.net* a été créé en 2011. En mai 2021, son fondateur, Vladimir Ossetchkine, a déclaré qu'il le transférerait en Europe "*à plus de 3 000 kilomètres de la frontière russe*", afin d'assurer la sécurité de ses collaborateurs. Le site

essuie des attaques informatiques fréquentes. D'après le défenseur des droits des prisonniers, les vidéos qu'il a reçues ont été envoyées à des organisations internationales de lutte contre la torture.

“Vidéo-kompromats”

Comme le relate le quotidien en ligne **Gazeta.ru**, qui cite Ossetchkine, la torture est pratiquée de manière systémique. Il s'agit de la réalisation en chaîne de “documents compromettants”, (“kompromats” en russe), permettant d'obtenir tout et n'importe quoi d'un détenu. Il explique :

Des centaines de personnes ont été torturées, violées devant des caméras. Puis à l'aide de ces ‘vidéo-kompromats’, elles ont été elles-mêmes recrutées pour intégrer cette même chaîne de travail funeste.”

Si l'homme qui a fait sortir ces supports vidéo de Russie a pu le faire, c'est qu'il a lui-même été un détenu recruté pour “collaborer” avec l'administration pénitentiaire. “C'est un programmeur informatique. Il a lui-même été battu et torturé. Puis, ils ont décidé de l'utiliser comme professionnel”, raconte Ossetchkine. Devenu “activiste”, il a eu accès aux données du SFAP et à ces terribles vidéos. Il se trouve actuellement hors de Russie et sous protection, affirme le site.

<https://www.courrierinternational.com/article/droits-de-lhomme-un-lanceur-dalerte-russe-denonce-la-torture-systemique-dans-les-prisons-de>

La Russie ouvre une enquête après des révélations sur des viols en prison

La torture et les mauvais traitements dans les prisons et colonies pénitentiaires russes sont connus et les scandales réguliers, mais rarement ils sont aussi précisément et largement documentés. Une ONG de défense des prisonniers a reçu plus de 1 000 vidéos de sévices et de violences sexuelles, tournées par l'administration pénitentiaire elle-même.

PUBLICITÉ

Avec notre correspondante à Moscou, **Anissa El Jabri**

Encore une fois, c'est l'hôpital prison de la région de Saratov, à un peu plus de 700 kilomètres de Moscou, qui se signale par des images sinistres. En septembre dernier, cinq photos témoignaient déjà de scènes de violence sexuelle et de torture. Cette fois ce ne sont pas moins de 40 gigaoctets de vidéos de viols de

trois détenus, dont l'une, insoutenable, de trois minutes, qui sont parvenus à l'ONG russe Gulagu.net spécialisée dans la défense des prisonniers.

Au-delà de ces scènes d'une grande violence, ce qui choque aussi en Russie, c'est que les images sont prises avec le matériel de l'administration pénitentiaire.

Quatre responsables de la prison renvoyés

L'émotion est telle que le porte-parole du Kremlin a dans les heures qui ont suivi la publication des vidéos annoncé une enquête. Puis limogé quatre responsables de l'administration pénitentiaire locale.

À la commission de surveillance des prisons de la région de Saratov on affirme en tout cas s'être régulièrement rendu sur place les six derniers mois. « *Aucun prisonnier ne s'est plaint* » affirme son président.

Torturer pour obtenir des aveux, filmer pour faire du chantage ensuite, la pratique en tout cas ne semble pas limitée à la région. L'ONG Gulagu.net estime à cinq ou six les lieux de détention en Russie où des détenus peuvent être amenés spécialement pour y subir des violences.

<https://www.rfi.fr/fr/europe/2021007-la-russie-ouvre-une-enqu%C3%AAt-apr%C3%A8s-des-r%C3%A9v%C3%A9lations-sur-des-viols-en-prison>



COVID-19

Gouvernement.fr: dernières informations sur le Coronavirus.

EN SAVOIR PLUS

Plus d'infos sur Google

Viols, torture, humiliations... Une mutinerie met en lumière les dérives dans les prisons de Russie

176 281 vues · 23 avr. 2020

1,4 K 97 PARTAGER ENREGISTRER ...

https://youtu.be/9ojPFe_RoOE



LA POSTE Ex : N° de suivi... Accès rapides Particuliers Espace client Le Groupe

Suivre un envoi

colissimo chronopost Courrier Aide en ligne

Renseignez le n° de suivi ou d'avis de passage de 11 à 15 caractères

1L02667954320 **Rechercher** Français

✉ Lettre suivie N°1L02667954320

TYPE DE LIVRAISON
Courrier remis en boîte aux lettres

Pris en charge par La Poste **lundi 11 octobre** En cours d'acheminement Arrivé sur le site de distribution En cours de distribution **Courrier distribué mercredi 13 octobre**

Votre courrier a été distribué à une personne ayant mandat ou procuration pour réceptionner cet envoi.

Détail de toutes les étapes

DATES	ÉTAPES
mercredi 13 octobre	Votre courrier a été distribué à une personne ayant mandat ou procuration pour réceptionner cet envoi.

Besoin d'aide ?